

6.2 Rougières

Réf.	Origine	Objet	Avis commission
12H1 7CH1 8CH1	Mr & Mme Poletto Les Rougières	Favorables à l'OAP des Rougières qui définit enfin un vrai projet pour cette zone dans l'incertitude depuis des dizaines d'années. Les arguments des opposants sont fallacieux	La commission prend acte
39H7 330M	Mmes Borello Propriétaires fonciers aux Rougières	Favorable au projet d'OAP. Enfin un projet en passe d'aboutir ! Les terrains ne sont plus exploitables : absence d'eau (pas de desserte du canal de Provence) et blocage de toute construction depuis toujours. Considèrent le motif de risques d'inondation, évoqué par les opposants, comme infondé.	
31H6 19CH 6	Mr Almorice Gérant de la Sté «Les jardins de St Louis»	Favorable à l'urbanisation prévue aux « Rougières » dans le cadre de l'OAP qui constitue pour lui une opportunité pour la ville.	
31H2 13CH 2	Mr Perez	L'OAP des Rougières est prévue contenir moins de logements à l'ha que l'Aufrène, Jean Moulin ou la Bayorre. Il devrait donc y avoir plus de logements prévus. Bon pour la dynamisation du centre-ville.	Cf. avis dans le rapport. La limitation est volontaire pour que l'urbanisation soit cohérente avec les espaces environnants, tout en répondant aux objectifs de production de logements. Elle permet de ne pas imperméabiliser trop les sols, sachant que les études précises demandées seront réalisées lors de la définition du projet global d'aménagement de l'ensemble de la zone, pour laquelle elles sont obligatoires ; une ZAC n'est donc pas nécessaire à ce stade ; En revanche, la question risques inondation sera primordiale lors de la définition finale du projet, même si le PPRI n'inclut pas le secteur dans les zones à risques. La municipalité entend bien cependant que le projet d'aménagement soit défini pour la totalité de l'OAP, même si sa réalisation sera prévue en deux phases. Il lui appartiendra d'imposer aux aménageurs les règles nécessaires. S'agissant du pourcentage de mixité
5H9 3CH9 220M	Mr Marro G. Pdt association « Les Rougières au cœur d'Hyères »	Blocage de la zone des Rougières depuis 40 ans inadmissible. S'oppose fortement à tous les arguments développés par le CIL des Rougières et présente ses contre-arguments. Demande que le taux de logements sociaux ne dépasse nulle part 30% et qu'il soit le même pour toutes les OAP.	
319M	Mr Marro C.	Globalement favorable au PLU, critique le déséquilibre de mixité sociale entre les OAP de la Crestade et de Costebelle, contraire aux objectifs de la loi Duflot et demande de baisser la densité d'arbres de haute tige prévue dans les espaces libres.	
54L	Mr Lambicci- Pacci	Préconise de substituer une ZAC à une OAP pour le site des Rougières et formule plusieurs propositions en ce sens : une étude hydraulique, une enquête publique spécifique, un aménageur unique et une emprise de construction de 10% au sol.	
19H2	Mme Bourillon	Craint que les constructions prévues	

	Les Rougières	pour l'OAP des Rougières rendent ses terrains inondables. Demande qu'une information individuelle soit faite sur le recalibrage de la Sauvette et du Roubaud et les résultats de l'étude hydraulique.	<p>sociale, il a été adapté aux caractéristiques des différentes OAP.</p> <p>Enfin, la sécurisation de la traversée de l'avenue Ritondale par les piétons devra être un objectif majeur lors de la première modification ultérieure du PLU.</p>
21H4 9CH4 20L	Mr Ignace Pdt CIL des Rougières, ès qualité	Note des insuffisances d'études pour le PLU, notamment pour le risque d'inondation, insuffisamment pris en compte, mais aussi pour les circulations et stationnements, ainsi que l'absence d'étude d'impacts de la création de l'OAP des Rougières. En conséquence, il demande transformation de l'OAP en ZAC, pour garantir une enquête publique spécifique, un appel à projet global et un aménageur unique.	
21H4 9bisC H4 30H5 24CH 5	Pétitions CIL des Rougières Signées par 201 et 34 personnes	La pétition dénonce : -les absences d'études d'impacts sur les réseaux routiers et pluviaux, de schéma directeur pluvial, de PPRI, de PDU, -les risques accrus d'inondation du Roubaud, les constructions en zone connues pour être inondables, -la dégradation des conditions de vie du fait du trop grand nombre de logements prévus.	
141M	Mme Franc- Ignace	Demande un périmètre de mixité sociale identique sur tous les territoires de la commune, l'abandon des 11 OAP au profit de ZAC, l'abandon du projet d'extension de l'aéroport, la limitation à 10% d'emprise au sol des futures constructions de la ZAC des Rougières, limitées en hauteur à R+2 max. et des études hydrauliques préalables.	
26A1 13CA	Mr Benvenuti	S'inquiète des risques d'inondations importants sur la ZAC des Rougières et de débordement du Roubaud à l'Ayguade ; il remet des photos de débordements récents qui le montre, et demande en conséquence que la réalisation de l'OAP s'accompagne de redimensionnement des systèmes d'évacuation.	
36A1 12A1	Mmes Julien, Pico, Laurent, représentant les habitants du « Debussy », 4	S'opposent à : -l'OAP des Rougières, pour absence d'études d'impact sur les risques inondations, sans précisions relatives au bassin de rétention, sur les	

	rue Branly	problèmes de circulation et de déplacements urbains, absence de projet économique d'envergure, d'études sur la protection faune et flore -l'ouverture de la rue Branly tant que les difficultés de circulation autour de la poste ne seront pas réglées. Remettent un document de 2 pages comportant 11 signatures
37A1 11H9	Mr & Mme Augen chemin traversier de Macany parcelles IV1 et 2	S'inquiètent de l'imperméabilisation consécutive aux constructions à venir sur la ZAC des Rougières, qui augmentera les risques d'inondation de leur secteur, situé en aval, et qui comprend entre autres 2 micro crèches. L'évacuation des eaux dans ce quartier est insuffisante, et une erreur figure à ce sujet sur le plan, car la Sauvette ne continue pas par le chemin de Macany, mais par le chemin traversier. Il faut shunter par buse la rivière Sauvette et déblayer les terrains au bout du chemin de Macany.
100M	Mme Thomas Les Rougières	Craint l'aggravation des inondations et des encombrements après réalisation de l'OAP.
10H9	Mme Papot & Mr Da Silva	Opposés à l'OAP des Rougières pour raison d'encombrement des stationnements et d'évacuation des eaux pluviales. Demandent aussi la création d'un passage pour piétons en travers de l'avenus Ritondale
104M	Mr Gastaldi Pdt du conseil syndical ASL Macany	Opposé à l'OAP des Rougières, les études hydrauliques étant périmées, la circulation déjà très difficile et en raison du fractionnement de l'opération permettant de s'affranchir de l'unicité d'aménageur et de l'enquête publique.
36H2	Mr & Mme Come	OAP des Rougières : -Le fractionnement de l'opération a-t-il pour but de s'affranchir d'études préalables hydrauliques ? -Voies d'accès non dimensionnées -Nuisances bruit, pollution -Absence d'actualisation des études (PDU, PPRI, schéma directeur pluvial, conséquence de l'extension de l'aéroport sur le Roubaud, état des lieux sur le site)
127M	Mr Verrier	Exprime ses craintes d'aggravation des inondations aux Rougières, en

		conséquence de l'OAP, faute d'études hydrauliques et hydrologiques récentes.
30H5	Mr Gamacho	OAP Les Rougières : Pas d'étude d'impact sur le réseau pluvial : la zone est régulièrement inondée. Pas d'étude de sol : les installations d'écoulement existantes seront détruites Augmentation du trafic routier déjà saturé.
54L	Mr Lambicci-Pacci	Préconise de substituer une ZAC à une OAP pour le site des Rougières et formule plusieurs propositions en ce sens : une étude hydraulique, une enquête publique spécifique, un aménageur unique et une emprise de construction de 10% au sol.
37H7 17CH 7	Mr Viale ASL le Clos du Martinet	S'oppose totalement à l'OAP des Rougières. Aucune étude sur les réseaux y compris d'assainissement, les voies de desserte, les eaux de ruissellement. Réalisation en 2 phases : pour contourner les règles MISEN (terrains de plus de 20ha) ? Aucune étude préalable sérieuse d'environnement. Pourquoi un taux différencié de mixité sociale entre les OAP ? Conteste la réalité de la concertation et le choix d'un plan d'ensemble où vont cohabiter plusieurs intervenants plutôt qu'une ZAC : cela revient à céder à la pression des grands groupes immobiliers.
14H7	Mr & Mme Louy Chemin du Roubaud	Déjà inondés en 2014, craignent que l'OAP des Rougières aggrave encore les risques, d'autant que les études sur le sujet sont absentes.
277M	Mr & Mme Benoliel Lotissement Richard	Idem ci-dessus
38H7 16CH 7 18CH 7	Mmes Di Maio et Leclerc Résidence Le Debussy	Inquiètes de voir la construction de 1000 logements à proximité : circulation saturée et risques d'inondations. Pourquoi des différences de taux de logements sociaux ? Perte de terrains agricoles en ville.
<u>Personnes opposées à l'OAP des Rougières pour les diverses raisons évoquées ci-dessus:</u> 131M Mme Fracchia ; 150M Association APEH, Mr Bleauwart Pdt,		

ès qualité ; 159M Mr Domange ; 189M Mr Viort ; 193M : V.I.E de l'eau, Mme Fays, Pdte , ès qualité ; 194M Mr Podetti ; 216M Mr Brousse	
---	--